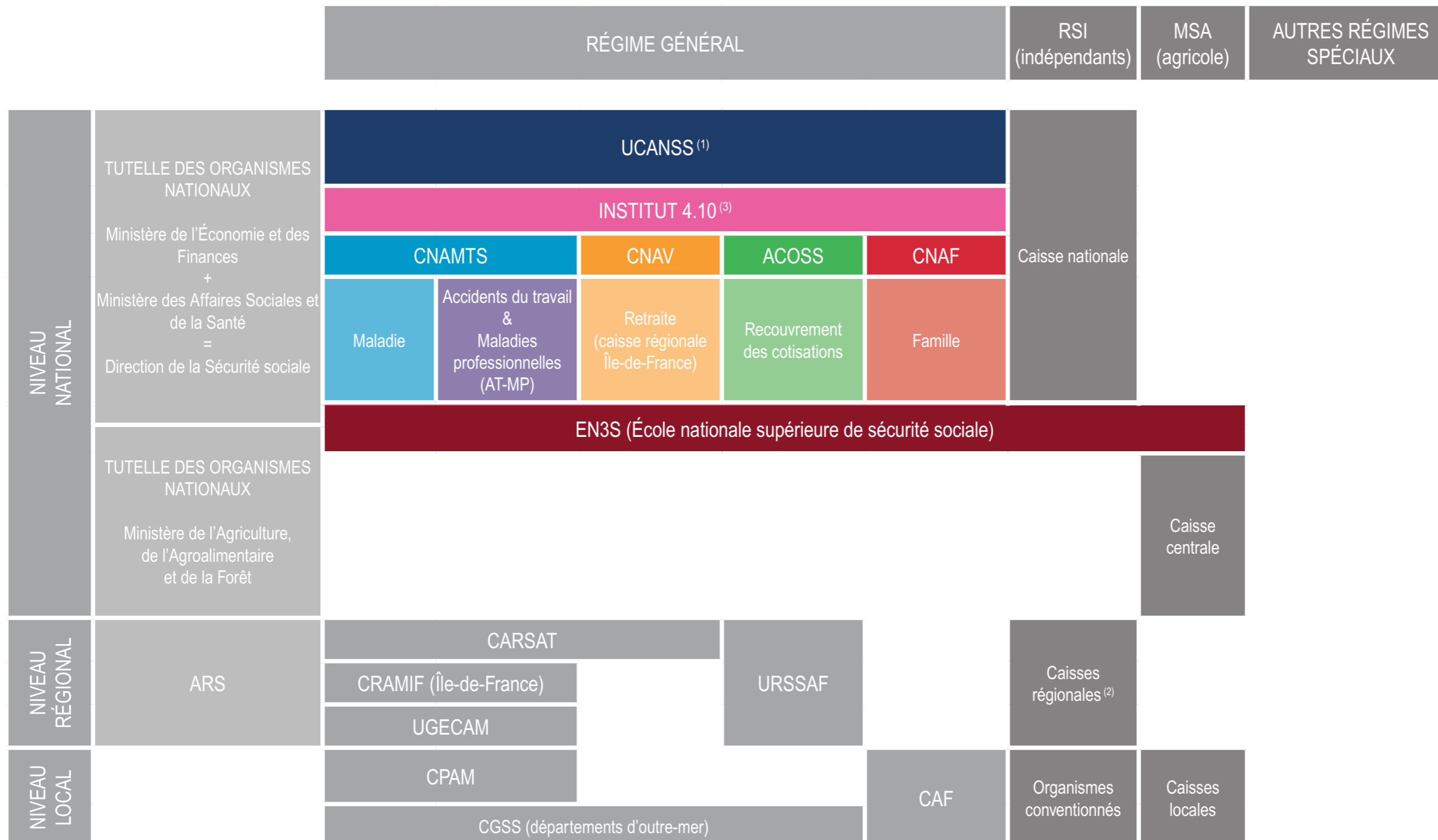


ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

AU 1^{ER} JANVIER 2016



(1) Au-delà de son champ d'action pour le Régime général, l'Ucanss assure également des missions interrégimes

(2) Pour les travailleurs indépendants rattachés au RSI, le recouvrement des cotisations est aussi assuré par les Urssaf et le RSI ; les allocations familiales sont versées par les Caf.

(3) L'institut 4.10 est sous tutelle de l'Ucanss.